

**CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS  
SOLITAIRE DOUBLE EQUIPAGE,  
ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, 420, 29ers  
Nacra 15, 15.5 Open, SL16, Open 5.70**

**LA ROCHELLE**

**22 au 27 août 2024**

**INSTRUCTIONS DE COURSE**

**Incluant les avenant#1 publié le 22 Août à 16h00**

**Incluant l'avenant#1**

**Les modifications sont indiquées en rouge**

IC modifiées :

- IC 19.4-Bout de remorquage
- ANNEXE -SCHEMAS DES PARCOURS

# INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

## 1. REGLES.

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe T (Conciliation)

1.2 Les règlements fédéraux.

1.3 **(DP)** Identification des 3 premiers aux classements généraux

Pour chaque classe ou série donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion/ne de France, les trois bateaux avec le meilleur classement général devront, quand ils sont en course, à partir du samedi 24 août :

(i) Porter, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant :  
Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'ouverture de l'émargement. Les lycras seront rendus lors de l'émargement retour.

1.4 Les concurrents devront être à jour de leur adhésion à la classe.

Pour mémoire

- ILCA: <http://francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php?nolic=0727408S>
- 420: <https://www.420-uniqua.fr/uniqua-france/adherer/>
- Open 5.70: <http://www.open570.org/index.php/association>
- 29ers: <http://www.classe29er.fr/index.php/adhesion-2024>

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le site officiel du championnat

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>

3.2 Le PC course est situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment La Rochelle Nautique [téléphone Christophe GAUMONT 06 60 04 81 02].

## 4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons situés devant le club.

- mât identifié par un pavillon avec lettre A : ILCA 6 et ILCA 7
- mât identifié par un pavillon avec lettre B : 29er et ILCA 4
- mât identifié par un pavillon avec lettre C : 420 et Open 5,70
- Mât identifié par un pavillon avec lettre D : Nacra 15, 15.5 Open, SL 16

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 5.3 (DP) Autorisation de mise à l'eau :  
Les concurrents doivent rester dans leurs parkings respectifs jusqu'à l'envoi du pavillon D du code international.  
Le pavillon D et le pavillon de classe ou de série envoyés à terre signifient : « Les concurrents de cette classe ou série peuvent quitter leur parking et rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de **60 minutes** après l'envoi de ces pavillons.
- 5.4 (NP) (SP) Stationnement sur les aires de mise à l'eau :  
(i) Les bateaux ou remorques ne doivent pas stationner sur les aires de mise à l'eau.  
(ii) En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra :  
- A la première infraction, après instruction, un avertissement.  
- A la deuxième infraction, après instruction, une pénalité de 5 points sur la course la plus proche de l'infraction.  
- A la troisième infraction, sans instruction, une disqualification à la course la plus proche de l'infraction (ceci modifie la RCV 63.1).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Jours de course :

Date	Horaires	Classe(s) / Série(s)
22.08	10h00/12h00 – 14h00/17h00 : Confirmation des inscriptions 18h00 : Cérémonie d'ouverture Rdv Esplanade Eric Tabarly	Toutes
23.08	09h00/11h00 : Confirmation des inscriptions 10h00 : Réunion entraîneurs 13h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Toutes
24.08 au 27.08	11h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Toutes
27.08	Proclamation des résultats vers 18h30	Toutes

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Trois courses (4 pour les Open 5,70 – Ceci modifie l'AC 12.2) sont programmées chaque jour
- 6.4 Une 4<sup>ème</sup> course (5 pour les Open 5,70 – Ceci modifie l'AC 12.2) pourra être programmée en cas de retard sur le programme. Les concurrents seront prévenus par un avenant affiché sur le tableau officiel,
- 6.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

### 7.1 Les pavillons de classe et de séries seront comme suit :

Classe et Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
ILCA 7	ILCA Noir	Bleue
ILCA 6 Fille	ILCA Noir	Jaune
ILCA 6 Garçon	ILCA Noir	Blanc
ILCA 4 Fille	ILCA Noir	Vert
ILCA 4 Garçon	ILCA Noir	Rouge
29er	29er Noir	Blanc
420 Garçons/Mixte et 420 Filles	420	Jaune et Bleu

Nacra 15	Nacra 15 Noir	Vert
15.5 Open.	15.5 Noir	Bleu
SL 16	SL16 Noir	Blanc
Open 5.70	Open 5.70	Blanc

## 8. ZONES DE COURSE

- 8.1 Répartition des classes et séries sur les zones de course : (Annexe « zones de course »)
- 8.1.1 La répartition des séries sur les zones de course sera publiée la veille avant 20H00 sur le tableau officiel.
- 8.1.2 Tout changement de zone de course sera annoncé :
- Quand l'Aperçu est envoyé à terre, 30 minutes avant l'affalé de l'Aperçu, ou,
  - Quand l'Aperçu est envoyé sur l'eau. Un bateau du comité de course enverra le pavillon L et se déplacera vers la nouvelle zone de course.
- 8.2 Zone de course :  
La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.
- 8.3 (NP) (DP) Traversée des autres zones de course :  
Les bateaux rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, ils doivent naviguer à au moins 100m de tout bateau en course.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours, de changement, de départ et d'arrivée sont définies en annexes parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord ou le côté parcours d'une marque gonflable définie dans les annexes parcours.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.  
La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcouru de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Action du jury sur l'eau : L'annexe jugement semi-direct jointe à ces IC s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD4.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité discrétionnaire (DPI).
- 15.3 Pour les séries SL16 ; 15.5, Nacra 15, Open 5.70, 29er la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps-cible et limites sont indiqués dans les tableaux ci-dessous  
[NP] Le temps limite pour le premier pour finir figure en colonne A  
Le temps cible pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, figure en colonne B.  
Le temps limite pour finir la course après l'arrivée du 1<sup>er</sup> bateau ayant effectué le parcours et fini figure en colonne C.

Classes	Temps pour le premier pour finir	Temps cible.	Temps limite pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini.
ILCA 4 – ILCA 6 – ILCA 7 – 420	90	40	20
Nacra 15 – 15.5 Open – SL 16 - Open 5.70 – 29er (ceci change l'AC 12.3)	90	30	15

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les avis du jury seront publiés sur le site :  
<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Chpt%20France%20Espoirs%20Solitaires%20Doubles%20Equipages%202024>
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Les formulaires de réclamations sont disponibles aux lieux d'embarquement et au secrétariat du jury situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment associatif. Les demandes d'instruction, de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.
- 17.4 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment associatif. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.  
Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure de convocation, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.
- 17.5 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.6 Dans les RCV 62.2(a) et 66.2(a), remplacer « lors du dernier jour programmé de la course » par « lors du dernier jour programmé de la phase qualificative ou de la course »

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 3 courses devront être validées pour valider le championnat.
- 18.2 Si plus de 3 courses ont été validées, le score de chaque bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.

18.3 Le classement 420 Filles se fera par extraction du classement « 420 Garçons / Mixtes et 420 Filles » sans recalcul des points

## 19 REGLES DE SECURITE

19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.

(i) **(NP) (DP)** Cet élargement est obligatoire et doit être effectué par un membre de l'équipage, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

(ii) L'élargement sera ouvert deux heures (02h00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera ouvert dès le premier retour à terre.

(iii) **(SP)** Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :

- Défaut d'élargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'élargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.

(iv) Heures limites pour élarger :

Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.

Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.

19.2 **(DP)** Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 **(NP) (DP)** Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.

### 19.4 Matériels de sécurité : **(DP)**

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

(i) Sauf spécification particulière dans leurs règles de classe, chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage flottant d'une longueur minimum de 8 mètres et d'un diamètre minimum de **6 mm** capable de résister aux efforts dynamiques de remorquage.

(ii) Le port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité, en bon état (E I F) présentant un niveau de performance d'au moins 50N de flottabilité en conformité aux normes de la division 240 -2.03 est obligatoire. Celui -ci devra être porté depuis la mise à l'eau du bateau jusqu'à son retour à terre.

### 19.5 Zone de baignade : **(DP)**

La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé par le comité de course (ou le Directeur de Course) sans l'approbation préalable par écrit du comité de sélection (Vice-Président de la FFVoile en charge des Pratiques Sportives et le délégué technique de l'évènement).

20.2 **[DP]** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 **[DP]** Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

ILCA 6 et ILCA 7	Pavillon avec lettre A
ILCA 4 et 29er	Pavillon avec lettre B
420 et Open 5,70	Pavillon avec lettre C
Nacra 15, 15.5 Open, SL16	Pavillon avec lettre D
Bateaux Jury	Pavillon Jaune JURY,
Bateau Comité Technique	Pavillon Bleu JAUGEUR.

## 23. Entraîneurs / accompagnateurs

- 23.1 *[DP] [NP]* Seuls les accompagnateurs accrédités par leur ligue et l'AO pourront intégrer les zones de course.
- 23.2 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker blanc. Ceux-ci seront remis aux entraîneurs, accrédités par l'AO, au cours de la réunion accompagnateurs prévue le vendredi 23 août à 10H00.
- 23.4 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile disponible à l'adresse suivante :  
[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglementation\\_accompagnateurs\\_compet\\_FFVoile.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglementation_accompagnateurs_compet_FFVoile.pdf)  
s'appliquera.
- 23.5 Sécurité
- 23.5.1 les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par le pilote et les passagers
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Un moyen d'effectuer des signaux sonores
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute à la mer
- 23.5.2 Le coupe circuit doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche
- 23.5.3 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, y compris toute demande concernant l'assistance
- 23.5.4 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation, en particulier le respect des limitations de vitesse

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régates propres » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

### ***Opération « parking propre »***

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettoyés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

## 25. EMBLEMES

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans l'enceinte du club de La Rochelle Nautique.

## 26. PRIX et TITRES DECERNES

- 26.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrit(e)s défini dans le tableau ci-dessous.
- 26.2 La liste des titres attribués sera affichée au tableau officiel d'information à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats.

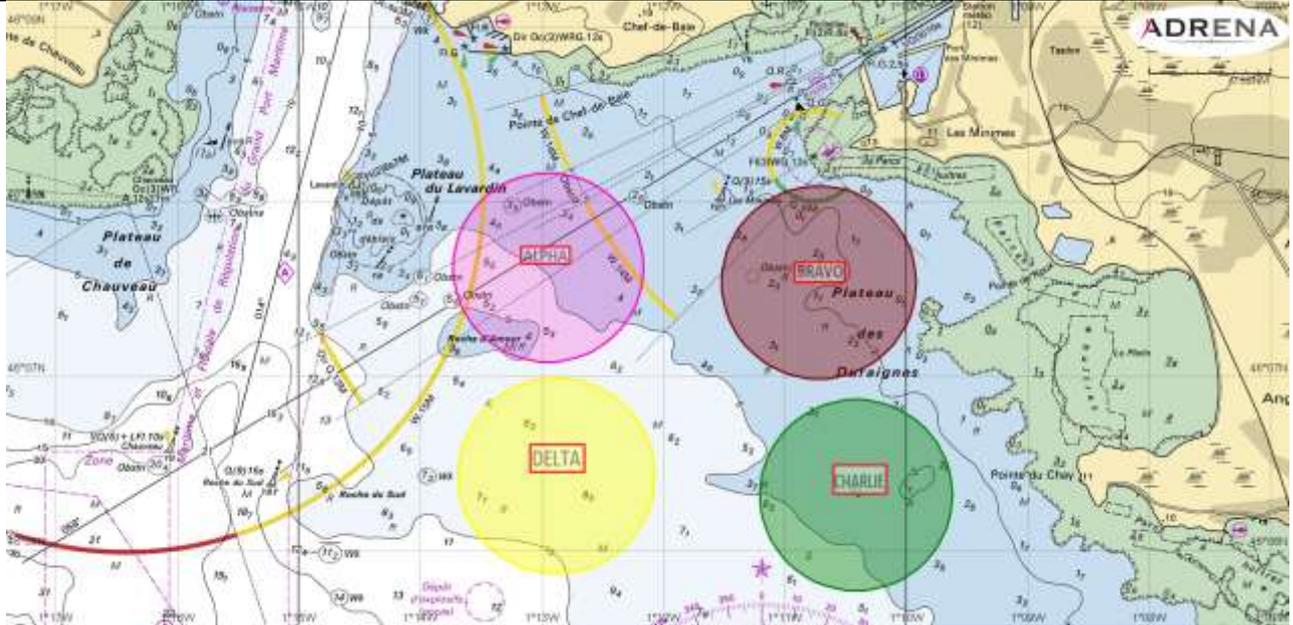
Titres Champion(ne)(s) de France	Minima
420 Garçons / Mixtes	15
420 Filles	10
ILCA 7 Garçons	15
ILCA 6 Garçons	15
ILCA 6 Filles	10
ILCA 4 Garçons	15
ILCA 4 Filles	10
Nacra 15	15
15.5 Open	15
SL16	15
29er	15
Open 5.70	15

- 26.3 **Nacra 15, 15.5 Open, SL16, Open 5.70, ILCA 7, 29er**  
Si le minima n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.
- 26.4 **420 Filles et Garçons/Mixtes –ILCA 6 Filles et Garçons – ILCA 4 Filles et Garçons :**  
Si les minima de participation (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons / mixtes) ne sont pas atteints, les épreuves par genre seront transformées en épreuves « Open ». Si pour l'épreuve open, le minima de 15 n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National « Open » de Grade 4 sans délivrance de titre.
- 26.5 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrents de ou des délégations étrangères invités par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un concurrent étranger était classé dans les trois premiers des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions de France Espoirs Solitaires Equipages seront décernés après avoir retiré des classements les coureurs étrangers sans recalcul points.
- 26.6 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 26.7 Pour les séries « Open », le premier équipage féminin sera récompensé
- 26.8 Pour les séries SL 16, Nacra 15, 29er, 420 Filles et Garçons, ILCA 6 Filles et Garçons, le premier équipage U17 sera récompensé
- 26.9 Pour les séries ILCA 4 Filles et Garçons, le premier équipage U15 sera récompensé
- 26.10 Un « prix spécial » des ligues sera décerné sur une action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.

### Arbitres désignés :

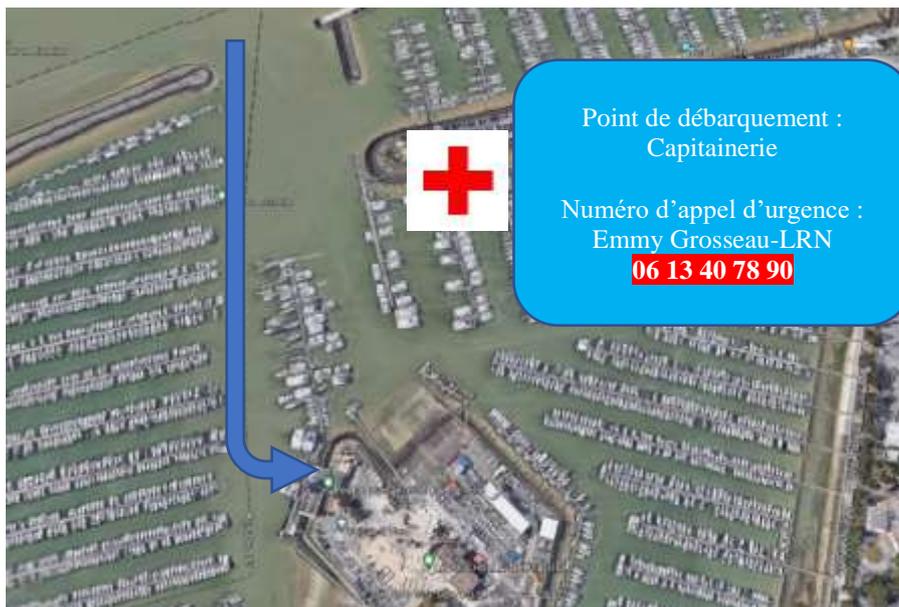
Directeur de Course : Christophe GAUMONT  
Présidente Comité de Course ILCA 6 et ILCA 7 : Frederic BERTIN  
Président Comité de course ILCA 4-29er : Nicole BITARD  
Présidente de Comité de Course Nacra15, 15.5 Open et SL16 : Carole JAOUEN  
Présidente Comité de Course 420 et Open 5,70 : Marion BARBARIN  
Président Comité Technique : Gilles MARTIN  
Présidente du jury : Corinne AULNETTE

## ZONES DE COURSE



Zone	Position	Diamètre	Prévision	Canal VHF	VHF Sécurité
Alpha	46°07,620 N 001°12,950 W	1,1NM	ILCA 6 et ILCA7	6	77
Bravo	46°07,537 N 001°10,721 W	1,1NM	ILCA 4 et 29er	8	
Charlie	46°06,316 N 001°10,414 W	1,1NM	420/Open 5,70	72	
Delta	46°06,426 N 001°12,880 W	1,1NM	Multicoques	73	
PC Course	Canal de sécurité			77	

### Point de débarquement en cas d'urgence



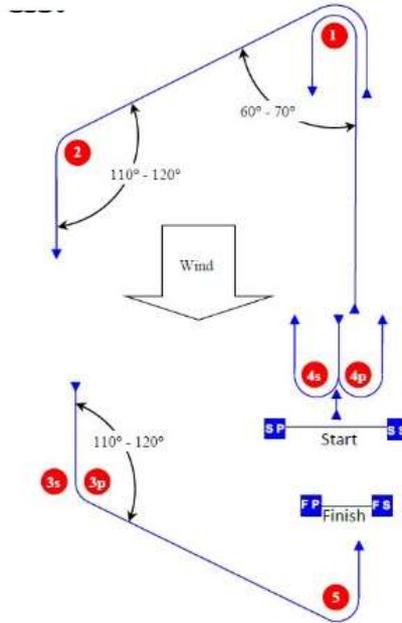
## ANNEXE -SCHEMAS DES PARCOURS-Modifiée par l'avenant#1

### Pour toutes les séries

- Si une marque d'une porte est manquante, la marque restante doit être contournée et laissée à bâbord.
- Pour toutes les séries, la marque de départ sera soit un bateau viseur arborant un pavillon Orange, soit une bouée **gonflable** Orange,

\*\*\*\*\*

### Parcours ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7



### ILCA 6 & 7- Pavillon avec lettre A

#### Marques de parcours :

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **ORANGE**

Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, 4S/4P et 5 sont des bouées cylindriques **JAUNES**.

La marque de changement de parcours est une bouée **BLANCHE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **VERTE**.

Les marques 1, 2, 3P et 5 sont à contourner en les laissant à bâbord.

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – 3P - 5 - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 - Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 3P-5 - Arrivée
- Parcours 3 : Flamme numérique n°3 - Départ, 1 - 2 – 3P –**5** - Arrivée

**ILCA 4 et 29er– Pavillon avec lettre B :**

**ILCA 4**

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **ORANGE**

Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, 4S/4P et 5 sont des bouées **VERTES**.

**Elles pourront être robotiques.**

La marque de changement de parcours est une bouée **ORANGE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **JAUNE**.

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – 3P - 5 - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 - Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 3P - 5 - Arrivée
- Parcours 3 : Flamme numérique n°3 - Départ, 1 - 2 – 3P – **5** - Arrivée

Les marques 1, 2, 3P et 5 sont à contourner en les laissant à bâbord.

**29er**

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - Porte (4S/4P) - 1 – 4P - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 - Départ, 1 - Porte (4S/4P) - 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 4P - Arrivée
- Parcours 3 : Flamme numérique n°3 - Départ, 1 – 4P – Arrivée

**Marques de parcours :**

**Les marques pourront être robotiques.**

La marque de départ est un bateau viseur ou une bouée cylindrique **ORANGE**

La marque de parcours 1 est une bouée cylindrique **JAUNE**

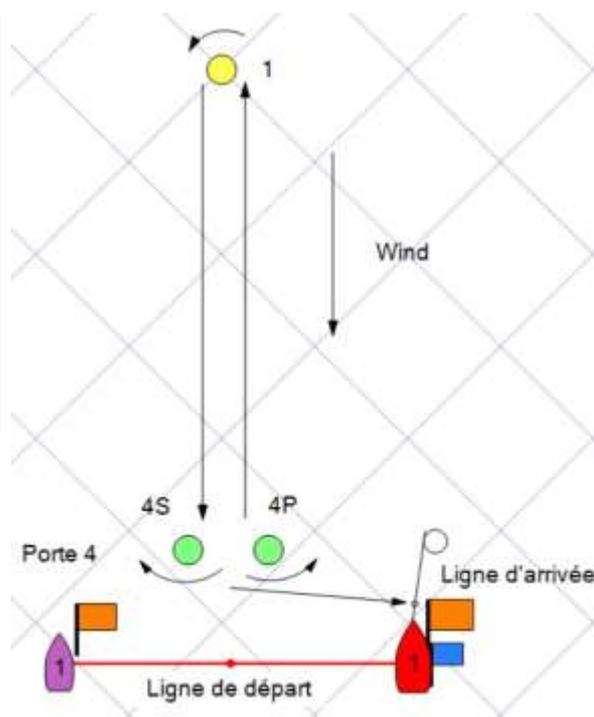
Les marques de la porte 4S/4P sont des bouées cylindriques **VERTES**

La marque de changement de parcours est une bouée **VERTE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

Les marques 1, 2 et 4P sont à contourner en les laissant à bâbord.

**Dessin modifié**



**420 :**

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – 3P - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 3P - Arrivée
- Parcours 3 : Flamme numérique n°3 Départ, 1 - 2 – 3P – Arrivée

**Marques de parcours :**

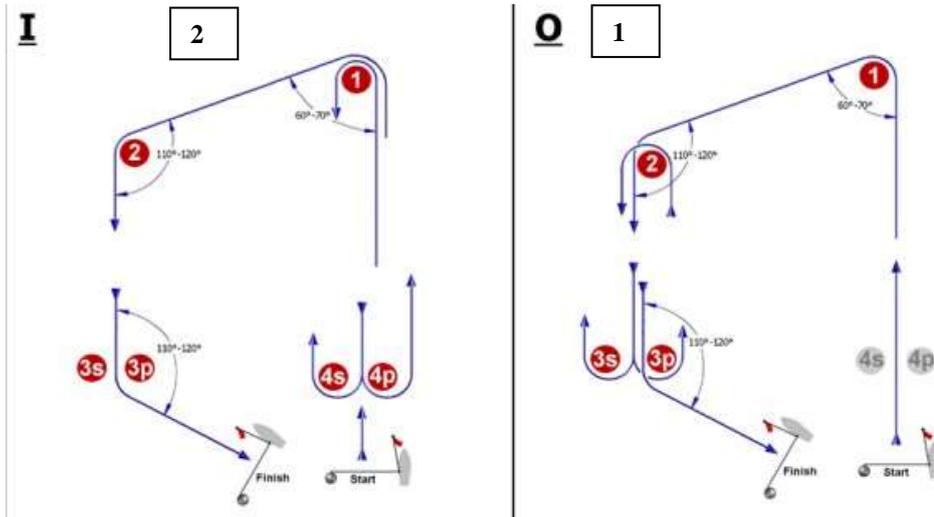
La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, et 4S/4P sont des bouées cylindriques **BLANCHES**.

La marque de changement de parcours est une bouée **JAUNE**

La marque d'arrivée est une bouée **conique BLEUE**.

Les marques 1, 2 et 3P sont à contourner en les laissant à bâbord.



**Open 5,70**

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - 2 - Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 4P - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 - Départ, 1 – 2 - Porte (4S/4P) - 1 - 2 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 4P - Arrivée
- Parcours 3 : Flamme numérique n°3 - Départ, 1 - 2 – 4P – Arrivée

**Marques de parcours :**

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1 et 2, sont des bouées cylindriques **ORANGE**.

Les marques de la porte 4S/4P sont des bouées cylindriques **BLANCHE**

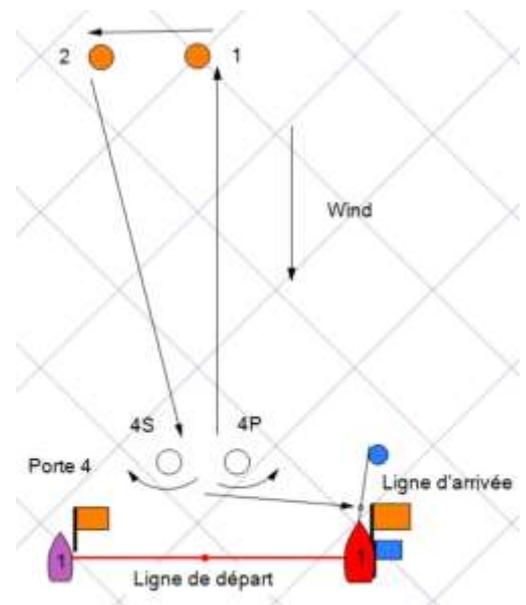
La marque de changement de parcours est une bouée **VERTE**

La marque d'arrivée est une bouée **conique BLEUE**.

Les marques 1, 2 et 4P sont à contourner en les laissant à bâbord.

Quand un changement de parcours est signalé à la porte 4S-4P, la marque de changement de parcours sera mouillée et devra être laissée à bâbord. Dans ce cas, la marque 2 ne sera pas remouillée.

**Dessin modifié**



**Marques de parcours :**

**Les marques pourront être robotiques.**

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1, 2, et 3S/3P seront des bouées robotiques ou cylindriques **ORANGE**.

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique **VERTE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

Les marques 1, 2 et 3P sont à contourner en les laissant à bâbord.

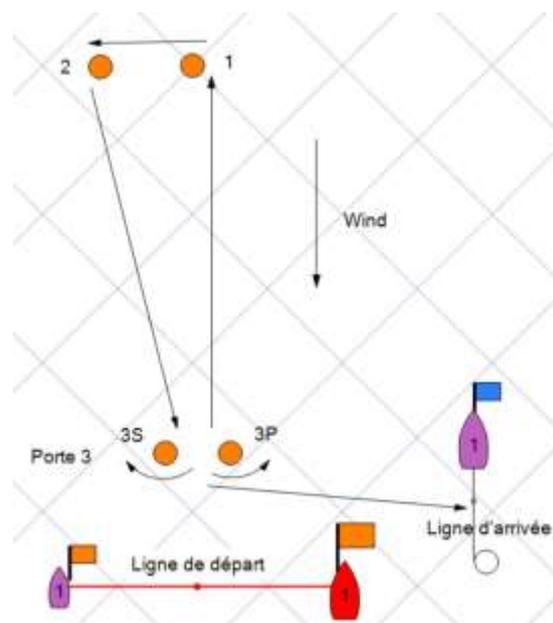
**Dessin modifié**

**Multicoques**

**Parcours**

**Départ, 1 – 2 - Porte (3S/3P) - 1 - 2 – 3P – Arrivée**

Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3S-3P, la marque de changement de parcours sera mouillée et devra être laissée à bâbord. Dans ce cas, la marque 2 ne sera pas remouillée.



## ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

- SD1 Pour les séries SL16 ; 15.5, Nacra 15, 29er, Open 5.70, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour  
Pour les séries ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7 et 420, la pénalité sera de 2 tours.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
  - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
  - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
  - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2. Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
  - la RCV 31, ou
  - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
  - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le
- prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
  - ne l'effectue pas correctement, ou
  - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
  - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
  - selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.